Image not found or type unknown

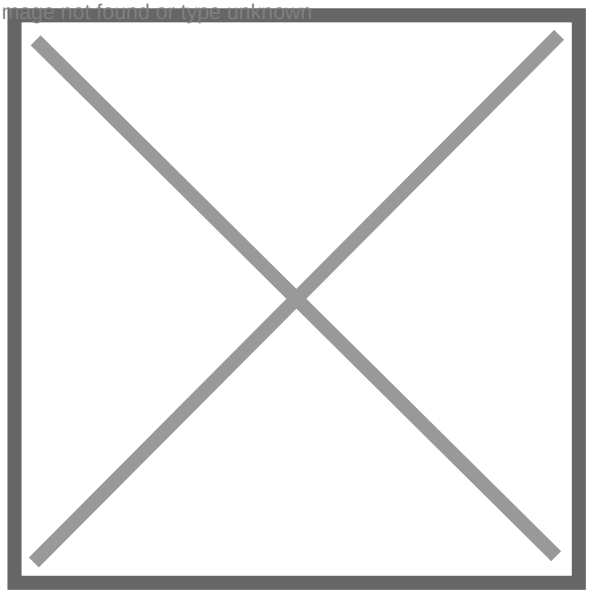

Delais de construction retardé

Par **elodie**, le **19/09/2010** à **13:12**

Bonjour,
apres avoir réservé (reservation signé) un appartement sur plan, je rencontre un problème. en effet, la date de livraison était prévue pour le 1er trimestre 2012, on m'annonce aujourd'hui que ce délais est reporté au 2ème trimestre 2012. n'étant pas d'aacord avec ce délais, pour des raisons financières notament, je souhaite tout abandonner. par contre, l'offre de crédit m'a été accordé il a y 3 mois et je paie l'assurance relative à celui-ci. pensez-vous que je puisse donc annuler cet achat et surtout sans frais, sachant que nous ne sommes pas passé chez lz notaire pour l'instant. merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés